

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'IFAC souhaite la bienvenue à Fiona Campbell, nouvelle présidente du Forum of Firms (FoF)

L'IFAC remercie [sincèrement David Isherwood](#), pour son leadership exceptionnel et ses services rendus au Forum of Firms (FoF), qu'il présidait depuis novembre 2017, et à la profession mondiale, et accueille chaleureusement [Fiona Campbell](#) en tant que nouvelle présidente du FoF, à compter du 23 juillet 2025. Fiona est une associée d'Ernst & Young Global Limited, basée à Melbourne, précédemment membre du conseil d'administration de [l'IAASB](#), dont elle a été vice-présidente. Le FoF a été créé en 2002 et est un partenaire de l'IFAC

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IFAC - Communiqué de presse – 24 juillet 2025

CONSEIL INTERNATIONAL DES NORMES DE DEONTOLOGIE (IESBA)

L'IESBA organise sa conférence annuelle sur l'éthique et l'indépendance le 15 septembre à Lisbonne

L'IESBA a publié le programme de sa conférence 2025 sur l'éthique et l'indépendance qui se concentrera sur les défis éthiques les plus pressants auxquels est confrontée la profession comptable, avec des sessions sur la confiance et la transparence dans les marchés de capitaux et sur l'essor du capital-investissement. Parmi les principaux orateurs figurent Maria Luís Albuquerque, commissaire européen chargé des services financiers et de l'Union de l'épargne et de l'investissement, Jean Paul Servais, président de l'OICV, et Joaquim Miranda Sarmento, ministre portugais de l'État et des finances. Ils se joignent à un groupe de plus de 20 experts et leaders mondiaux.

[L'inscription](#) à la conférence, qui se tient en format hybride, est gratuite mais les places sont limitées et plus de 300 inscrits ont déjà confirmé leur présence, dont plus de 100 participants en personne provenant de 28 juridictions différentes et de 6 continents

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

L'IESBA publie un *Staff Alert* sur la place grandissante du *Private-equity investment* dans les cabinets comptables

L'IESBA alerte les professionnels comptables, en particulier les dirigeants de cabinets comptables, sur les dispositions importantes [du Code international de déontologie des comptables professionnels \(y compris les normes internationales d'indépendance\)](#) (le Code) qui restent applicables avant et après le financement par capital-investissement d'un cabinet comptable, et notamment en ce qui concerne les diverses implications possibles en matière d'éthique et d'indépendance découlant de ce financement en pleine essor.

Il s'agit notamment de :

- D'un point de vue éthique :
 - ✓ les menaces au respect de certains principes fondamentaux du Code, comme la confidentialité ;
 - ✓ les changements dans la culture éthique d'une entreprise résultant de restructurations organisationnelles, de différentes incitations et d'attentes de croissance changeantes qui peuvent miner les obligations éthiques ; ou
 - ✓ une pression excessive pour agir de manière contraire à l'éthique dans la poursuite de nouveaux objectifs de revenus.
- Du point de vue de l'indépendance :
 - ✓ les préoccupations découlant du fait qu'une société de capital-investissement détient une participation majoritaire dans le cabinet tout en ayant un intérêt financier dans les clients d'audit du cabinet ;
 - ✓ l'inclusion de nouvelles entités en tant qu'entreprises de réseau et la complexité de leur identification, ainsi que les menaces potentielles à l'indépendance qui en découlent, si l'entreprise fait partie d'une structure post-investissement plus vaste et en évolution ; ou
 - ✓ les situations où des membres de la direction de l'organisme de capital-investissement pourraient être visés par le concept d'«équipe d'audit» du Code et le cadre d'indépendance applicable.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

IESBA - Communiqués de presse – 24 et 31 juillet 2025

L'ACTUALITE EUROPEENNE

COMMISSION EUROPEENNE

La Commission Européenne consulte sur un projet de règles visant à stimuler l'investissement auprès des banques et des assureurs

La Commission européenne sollicite des commentaires sur deux initiatives clés visant à stimuler l'investissement et à renforcer le système financier de l'UE dans le cadre de la stratégie de l'Union de l'épargne et des investissements :

- [Traitement prudentiel des expositions sur actions](#)

La Commission a publié un projet de communication pour consultation sur le traitement prudentiel des expositions sur actions par les banques dans le cadre des programmes législatifs du règlement sur les exigences de fonds propres (CRR). Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts continus de la Commission pour mobiliser des financements privés supplémentaires, notamment auprès d'investisseurs institutionnels tels que les banques et les assureurs, afin de promouvoir l'innovation et la croissance dans les secteurs stratégiques.

Les parties prenantes, y compris la société civile, les consommateurs, les entreprises, les acteurs des marchés financiers et les autorités publiques des États membres, sont invitées à soumettre leurs points de vue d'ici le 8 septembre 2025.

- [Règlement délégué Solvabilité II](#) »

La Commission a publié un projet d'acte délégué révisant le règlement délégué Solvabilité II. Avec des milliards d'actifs sous gestion, le secteur de l'assurance reste un investisseur institutionnel européen clé. Le projet d'amendements vise à supprimer les facteurs dissuasifs qui empêchent les assureurs de soutenir le financement à long terme de l'économie

européenne, tout en préservant la stabilité financière et en assurant la protection des assurés. Les parties prenantes sont invitées à soumettre leurs commentaires d'ici le 5 septembre 2025. [Pour en savoir plus cliquez ici](#)

Commission Européenne - Finance news hub – 22 juillet 2025

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE met en ligne sa Newsletter fiscale de juillet 2025

Tax Policy Update revient sur les points d'actualité suivants :

- La Commission européenne a publié le 16 juillet ses propositions pour un nouveau budget pluriannuel de l'UE (« cadre financier pluriannuel », ou CFP), d'un montant total de près de 2 000 milliards d'euros (soit 1,26 % du revenu national brut de l'UE en moyenne) pour la période 2028-2034 ; pour ce CFP, financé par les contributions des États membres et par des « ressources propres » telles que les droits de douane et les revenus basés sur la TVA, la Commission propose l'ajout de 5 nouvelles ressources propres, dont principalement, en termes de contribution, un taux uniforme d'imposition sur le poids des déchets électroniques non collectés, qui devrait générer environ 15 milliards d'euros par an, et un taux d'imposition appliqué aux droits d'accises minimaux spécifiques aux États membres sur les produits du tabac, qui devrait rapporter environ 11,2 milliards d'euros par an. Les États membres devront approuver les nouvelles ressources propres à l'unanimité, tandis que le Parlement Européen devra fournir son avis non contraignant.
- La Commission européenne lance une consultation sur d'autres mesures du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE et sur le « 28^{ème} régime ».
- La Commission européenne émet des recommandations à l'intention des États membres sur les incitations fiscales à l'appui de l'industrie propre.
- La commission ECON du Parlement européen adopte un projet de recommandations de simplification fiscale ; la prochaine et dernière étape sera le vote le 8 septembre par la plénière du Parlement européen.
- Le 28 juin, les pays du G7 sont parvenus à un [compromis sur l'impôt minimum mondial sur les sociétés](#) ; auparavant, les États-Unis, sous la présidence de Donald Trump, avaient menacé de se retirer de l'accord fiscal de 2021 négocié par l'OCDE et d'imposer une « taxe de vengeance » aux pays appliquant l'impôt minimum mondial aux entreprises américaines : le nouvel accord du G7 élimine cette menace pour l'instant, mais permet un système « côte à côte » qui offre une certaine protection aux entreprises américaines. Le Secrétaire général de l'OCDE s'est félicité de l'accord dans une [déclaration](#).

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE - Communiqué de presse – 22 juillet 2025

ROYAUME-UNI

Presque 50 % des cabinets comptables britanniques ouverts au *private-equity investment*

Une enquête de Kingsley Napley indique que 46 % des cabinets comptables britanniques sont ouverts au financement par capital-investissement.

Sur les 22 personnes interrogées parmi les 60 plus grands cabinets comptables britanniques, 27 % ont déjà reçu un financement par capital-investissement, tandis que 19 % l'envisagent dans un proche avenir.

Au total, 86 % des personnes interrogées ont déclaré avoir reçu des approches de sociétés de capital-investissement ou d'autres investisseurs externes en 2024.

Néanmoins, dans le même temps, 54 % des personnes interrogées n'ont exprimé aucun intérêt pour le financement par capital-investissement, que ce soit actuellement ou à l'avenir.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

International Accounting Bulletin – 23 juillet 2025

L'ICAEW et l'ICAS s'inquiètent des retards dans la réforme de l'audit

L'Institute of Chartered Accountants in England and Wales (ICAEW) et l'Institute of Chartered Accountants of Scotland (ICAS) ont exprimé leurs inquiétudes concernant la décision du gouvernement britannique de retarder le projet de loi sur la réforme de l'audit et la gouvernance d'entreprise. Ce retard a soulevé des questions sur l'engagement du gouvernement à réformer le secteur de l'audit.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

The Accounting Online – 28 juillet 2025